

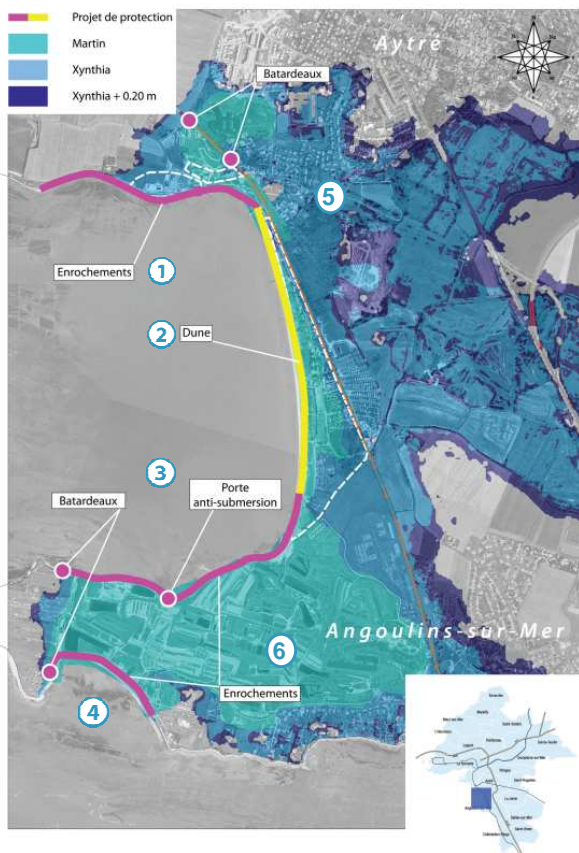
PAPI* AGGLOMERATION ROCHELAISE

Aytré - Angoulins

Fiche action n°7.08



Secteur Anse de Godechaud/Marais du Chay



- ① Reprise des talus en enrochements et mise en place d'un mur anti-submersion + batardeaux
- ② Rechargement du profil de la dune
- ③ Reprise des talus en enrochements et mise en place d'un mur anti-submersion
Reprise des digues nord du Chay
Mise en place d'une porte anti-submersion sur l'étiér
- ④ Reprise de la digue de la Platterre
Mise en place d'une protection complémentaire à définir
- ⑤ Protection de second rideau à définir sur la partie nord
- ⑥ Protection de second rideau à définir sur la partie sud

En application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, le Département, maître d'ouvrage, a mis en place une concertation en vue d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. La mise en place de ce panneau d'information est une action de la concertation.

Un registre est mis à disposition pour permettre de consigner les remarques du public.

LES ACTEURS

- ▶ **Porteur PAPI*** : Communauté d'agglomération de La Rochelle
- ▶ **Maître d'ouvrage** : Département de la Charente-Maritime
- ▶ **Assistant Maître d'Ouvrage** : UNIMA
- ▶ **Bureau d'études** : ARTELIA
- ▶ **Futur gestionnaire** : Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique et de Gestion - Aytré La Jarne Angoulins

L'OPÉRATION EN BREF

Augmenter le niveau de protection des zones vulnérables des communes d'Aytré et d'Angoulins sur mer

Les études de conception porteront sur :

- La définition d'un dispositif de protection global sur le secteur. A ce jour, seule la partie nord relative à la zone de solidarité sur la commune d'Aytré a fait l'objet d'une réflexion en termes d'aménagements.

Les travaux envisagés prévoient :

- Le confortement des ouvrages de protection de premier rideau.
- La mise en œuvre d'ouvrages complémentaires au dispositif de protection de premier rideau.
- La mise en œuvre d'ouvrages de protection de deuxième rideau.

LE FINANCEMENT

Montant de l'opération retenu dans le PAPI* : 5 880 000 € HT

Etat :	40 %
Département de la Charente-Maritime :	20 %
Région Poitou-Charentes :	20 %
Communes (Aytré et Angoulins):	20 %

* PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Planning prévisionnel (établi en Juin 2013)

